

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit ALTACOR®

#### Autres moyens d'identification

Code du produit 50000012

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : K2YW-32R4-8N46-5AVY

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Insecticide

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fournisseur

FMC France  
11 bis Quai Perrache  
69002 LYON  
France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com .

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:  
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):  
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:  
Centres antipoison en France:  
Paris: 01.40.05.48.48  
Lyon: 04.72.11.69.11  
Marseille: 04.91.75.25.25  
Lille: 0800 59 59 59  
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

au vendredi

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1      H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1      H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ des bottes.

#### **Intervention:**

P391 Recueillir le produit répandu.

#### **Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/récipient comme déchets dangereux conformément aux réglementations locales.

#### Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Chlorantraniliprole	500008-45-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 30 - < 50
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	68512-34-5	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
kaolin	1332-58-7 310-194-1		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
- En cas d'inhalation : En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.  
Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec les vêtements, les enlever.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appro- : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

priés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.  
Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone  
Composés de brome  
Composés chlorés  
Cyanure d'hydrogène  
Chlorure d'hydrogène  
Oxydes de soufre

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.  
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.  
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Éviter la formation de particules respirables.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version 1.0 Date de révision: 05.06.2025 Numéro de la FDS: 50000012 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.06.2025

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
		TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes				

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Chlorantraniliprole	Eau	0,00045 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains  
Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps	:	Tenue de protection étanche à la poussière Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. L'équipement doit être conforme à l'EN 143
Filtre de type	:	Type protégeant des particules (P)
Mesures de protection	:	Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit. Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi. Porter un équipement de protection adéquat. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	solide
Forme	:	granuleux
Couleur	:	brun clair
Odeur	:	légère, douce
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion	:	Non disponible pour ce mélange.
Point/intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Inflammabilité	:	Ne devrait pas être inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non disponible pour ce mélange.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 150 °C Méthode: Coupe fermée Pensky-Martens - PMCC
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	7 - 10 (25 °C)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

---

	Concentration: 10 g/l 1 %
	Dans une dispersion aqueuse à 1 %.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: 0,7 - 0,86 g/cm <sup>3</sup> tassé
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: 1 - 1,4 mm
Répartition de la taille des particules	: Donnée non disponible
Forme	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant
Auto-inflammation	: > 155 °C
Taux de corrosion du métal	: Non corrosif pour les métaux.
Taux d'évaporation	: Non applicable
Miscibilité avec l'eau	: partiellement miscible
Tension superficielle	: 70,05 mN/m, 10 g/l, 25 °C, BPL: oui
Poids moléculaire	: Non applicable

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de décomposition en utilisation conforme.
-----------------------	---

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Éviter la formation de poussière. Éviter les températures extrêmes
---------------------	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: pas de mortalité
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6,2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Ecoulement nasal  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: pas de mortalité
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: pas de mortalité

#### Composants:

##### Chlorantraniliprole:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425  
BPL: oui
- DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

DL50 (Souris, femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Remarques: pas de mortalité

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,0 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: GB 15670-1995

BPL: oui

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: GB 15670-1995

BPL: oui

Remarques: pas de mortalité

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Remarques: pas de mortalité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 10 g/kg

### kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 5,07 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 436

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

DL50: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Produit:

Espèce : Lapin  
Evaluation : N'est pas classé comme irritant  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
BPL : oui

### Composants:

#### Chlorantraniliprole:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui

Espèce : Lapin  
Méthode : GB 15670-1995

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

---

Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui

### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

### kaolin:

Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Produit:

Espèce : Lapin  
Evaluation : N'est pas classé comme irritant  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
BPL : oui  
Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

### Composants:

#### Chlorantraniliprole:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
BPL : oui  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin  
Evaluation : N'est pas classé comme irritant  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Légère ou aucune irritation des yeux  
BPL : oui

### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Résultat : Irritation des yeux

### kaolin:

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

---

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Type de Test	: Test sur ganglions lymphatiques locaux
Espèce	: Souris
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.

#### Composants:

##### **Chlorantraniliprole:**

Type de Test	: Test de Maximalisation
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
BPL	: oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	: les souris
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:**

Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: Pas un sensibilisateur de la peau.

##### **kaolin:**

Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de Ames Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: oui
-----------------------	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

---

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif  
BPL: oui

### Composants:

#### **Chlorantraniliprole:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

#### **Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

#### **kaolin:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### **Chlorantraniliprole:**

Espèce : Rat, mâle et femelle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
NOAEL : 805 - 1.076 mg/kg p.c./jour  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 18 mois  
NOAEL : 158 - 1.155 mg/kg p.c./jour  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif

Espèce : Chien  
Durée d'exposition : 1 années  
NOAEL : 1.164 mg/kg p.c./jour  
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Remarques : Donnée non disponible

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### Chlorantraniliprole:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 20.000 ppm  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 20.000 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'un traitement unique: 6 - 20 Jrs  
Toxicité maternelle générale: NOEL: 1.000 mg/kg p.c./jour  
Toxicité pour le développement: NOEL: 1.000 mg/kg p.c./jour  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

---

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

### **kaolin:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Produit:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### **Composants:**

##### **Chlorantraniliprole:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

##### **Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:**

Remarques : Donnée non disponible

### **kaolin:**

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Produit:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **Composants:**

##### **Chlorantraniliprole:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

##### **Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:**

Remarques : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

### kaolin:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Chlorantraniliprole:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEL : 1188 - 1526 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 Jrs  
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat  
NOAEL : 8.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral - nourriture  
Durée d'exposition : 28 Jrs  
Méthode : OCDE ligne directrice 407  
BPL : oui

Espèce : Rat  
NOAEL : 300 mg/kg  
Voie d'application : Dermique  
Durée d'exposition : 28 Jrs  
Méthode : OCDE ligne directrice 410  
BPL : oui

Espèce : Rat  
NOAEL : 20.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral - nourriture  
Durée d'exposition : 90 Jrs  
Méthode : OCDE ligne directrice 408  
BPL : oui  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Espèce : Souris  
NOAEL : 7.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral - nourriture  
Durée d'exposition : 90 Jrs  
Méthode : OCDE ligne directrice 408  
BPL : oui  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### kaolin:

Remarques : Donnée non disponible

### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

---

### Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

### Composants:

#### **Chlorantraniliprole:**

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Composants:

#### **Chlorantraniliprole:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Effets neurologiques**

#### Composants:

#### **Chlorantraniliprole:**

Remarques : Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

### **Information supplémentaire**

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 3,2 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

---

	Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,029 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 5,0 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,00447 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Remarques: L'information se rapporte au composé principal.
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: NOEC: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207  Méthode: OCDE ligne directrice 217 Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone.  Méthode: OCDE ligne directrice 216 Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50: > 2.250 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.2100 BPL:oui  DL50: 340,5 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par voie orale Espèce: Abeilles mellifères Méthode: OCDE ligne directrice 213 BPL:oui  DL50: 285,7 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par contact

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

Espèce: Abeilles mellifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 214  
BPL: oui

### Composants:

#### **Chlorantraniliprole:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13,8 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 15,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

CL50 (Cyprinodon sp. (Vairon)): > 12 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,0116 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

CL50 (Hyalella azteca (Hyalelle mexicaine)): 0,26 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0,0067 - 0,011 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 2 mg/l  
Durée d'exposition: 120 h

NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): > 2 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 14 jr  
Type de Test: Essai en statique

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

---

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

CE50b (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): > 2 mg/l

Point final: Fronde

Durée d'exposition: 14 jr

Type de Test: Essai en statique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

NOEC (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): > 2 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 120 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Skeletonema costatum (Diatomée)): > 14,6 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 120 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée)): > 15,1 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 120 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,28 mg/l  
Durée d'exposition: 36 jr  
Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)

NOEC: 0,110 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,00447 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300  
BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 207  
BPL:oui

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.  
Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone.

NOEC:  
100 mg/kg poids sec (p.s.)  
Durée d'exposition: 16 jr  
Espèce: Hypoaspis aculeifer  
Méthode: OCDE ligne directrice 207

CE50:  
>100 mg/kg poids sec (p.s.)  
Durée d'exposition: 16 jr  
Espèce: Hypoaspis aculeifer  
Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 4,0 µg/abeille  
Durée d'exposition: 72 h  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Abeilles mellifères  
Remarques: Substance active dissoute dans l'acétone

DL50: > 0,005 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Abeilles mellifères  
Remarques: Substance active dissoute dans l'eau

DL50: > 104,1 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles mellifères  
Remarques: Substance active dissoute dans l'acétone

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

DL50: > 0,0274 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles mellifères  
Remarques: Substance active dissoute dans l'eau

DL50: > 2.250 mg/kg  
Espèce: Poephila guttata (diamant mandarin)

### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 615 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

### kaolin:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: Donnée non disponible

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

### Composants:

#### Chlorantraniliprole:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10 jr (25 °C)  
pH: 9

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

---

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,3 jr (50 °C)  
pH: 9

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 31 jr  
pH: 5

### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: < 5 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

### kaolin:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

### Composants:

#### Chlorantraniliprole:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 14  
Méthode: OCDE ligne directrice 305  
BPL: oui  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,77 (20 °C)  
pH: 4

log Pow: 2,86 (20 °C)  
pH: 7

log Pow: 2,80 (20 °C)  
pH: 9

#### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Bioaccumulation : Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,45

### kaolin:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les sols.  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

#### Composants:

##### **Chlorantraniliprole:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 362 ml/g, log Koc: 2,55  
Remarques: Mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Remarques: Très persistant dans le sol.

##### **kaolin:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Faible mobilité dans les sols

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

##### **Chlorantraniliprole:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

0,1 % ou plus.

### Composants:

#### **Chlorantraniliprole:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Composants:

#### **Chlorantraniliprole:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.  
Récipients à rincer 3 fois.  
Éliminer comme produit dangereux.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 3077
ADR	:	UN 3077
RID	:	UN 3077
IMDG	:	UN 3077
IATA	:	UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Chlorantraniliprole)
ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Chlorantraniliprole)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Chlorantraniliprole)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Chlorantraniliprole)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Chlorantraniliprole)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M7
Numéro d'identification du danger	:	90

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

---

Étiquettes : 9

### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Divers

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Divers

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 25

Surveillance médicale renforcée : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

cée (R4624-23)

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9) : 4510

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Ce produit contient des substances chimiques exemptées des exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujéti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
2004/37/EC	:	Europe. Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail - Annexe III
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2004/37/EC / TWA	:	moyenne pondérée dans le temps
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Aquatic Acute 1 H400

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'éva-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## ALTACOR®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.06.2025	50000012	Date de la première version publiée: 05.06.2025

---

Aquatic Chronic 1	H410	évaluation des produits Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
-------------------	------	---

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

### Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR